

Ce qui s'est passé depuis le 8 juin 2026

Chers soutiens,

Nous vous remercions une nouvelle fois pour votre soutien à la pétition visant à rouvrir la piscine du Hesper Beach Club.

Le Bourgmestre avait annoncé que les jeux d'eau « Plan B » seraient disponibles à partir du 15 juillet ; cependant, comme cela avait déjà été le cas le 1^{er} juin — lorsque de nombreuses familles ont découvert que la piscine n'ouvrirait pas pour la saison estivale — cette solution alternative n'était pas non plus opérationnelle.

Pour de nombreux habitants, cela donne le sentiment que, malgré la mobilisation et la pétition, rien de concret n'a changé.

La pétition portait sur la transparence et sur une feuille de route claire pour la réouverture. Les questions essentielles restent sans réponse :

Quel est le statut exact de chaque autorisation requise ?

Quelles démarches administratives restent à accomplir, et quelle est la feuille de route complète ?

Quand les habitants peuvent-ils raisonnablement s'attendre à la réouverture de la piscine ?

Depuis le lancement de la pétition, de nombreux soutiens ont demandé un résumé des principales évolutions. Cette mise à jour rassemble les événements clés depuis la réunion du Conseil communal du 8 juin et explique où en est le dossier aujourd'hui.

1. Réunion du Conseil communal (8 juin)

Lors de cette réunion, la Commune a expliqué pour la première fois pourquoi la piscine ne pouvait pas ouvrir pour la saison 2026.

Selon les informations présentées, la piscine ne dispose pas des autorisations administratives requises par la législation luxembourgeoise, notamment en matière d'environnement et de zones inondables. Il est important de noter qu'il s'agit d'autorisations administratives et réglementaires. Aucune préoccupation n'a été soulevée concernant la sécurité technique ou le fonctionnement de la piscine elle-même.

La Commune a également annoncé que les jeux d'eau ouvriraient le 15 juillet, un message qui avait déjà été communiqué publiquement auparavant par voie de presse.

Lors de cette même réunion, il a été indiqué que l'analyse des autorisations manquantes était en cours, mais aucun élément concret, calendrier ou feuille de route n'a été présenté.

2. Documents obtenus

À la suite de la réunion, plusieurs demandes de documents officiels ont été introduites.

Les documents reçus confirment que le Beach Club n'a pas changé sa destination initiale. La piscine, la plage et le terrain de volley restent des installations publiques, tandis que le chalet/restaurant est exploité de manière privée dans le cadre d'obligations contractuelles visant à fournir des services au public, notamment une ouverture sept jours sur sept de juin à août.

Les documents indiquent également que la scène actuellement installée au-dessus de la piscine est une installation temporaire demandée par la Commune.

3. Documentation technique

Lors de la réunion du Conseil communal, il a été indiqué que l'entreprise ayant construit la piscine n'avait pas fourni la documentation technique requise pour la procédure d'autorisation.

Après avoir contacté directement l'entreprise, les documents demandés ont été transmis en quelques jours, confirmant qu'ils existent toujours et peuvent être fournis dans le cadre de la procédure d'autorisation.

4. Pétition soumise

Le 8 juillet, la pétition a été officiellement remise au Bourgmestre et à la direction du CSV, accompagnée d'une lettre résumant les préoccupations exprimées par des centaines de résidents.

Parmi les points principaux figuraient :

- l'importance de la piscine comme espace public et social ;
- l'impact de la fermeture sur les familles, dont beaucoup organisent leurs vacances et congés parentaux autour de la saison estivale pour profiter de cette infrastructure ;
- la nécessité d'une communication en temps utile ;

- l'importance de préserver l'attractivité et la qualité de vie à Hesperange.

Le message mettait en avant deux demandes principales :

- davantage de transparence concernant les procédures administratives en cours ;
- un calendrier public clair pour la réouverture.

À ce jour, aucune réponse n'a été reçue.

5. Commodo/Incommodo

Le 10 juillet, un avis public concernant une procédure de commodo/incommodo de classe 2 a été affiché au Beach Club.

Cette procédure concerne la régularisation du chalet et fait actuellement l'objet d'une enquête publique jusqu'au 28 juillet.

D'après les informations disponibles, cette procédure ne concerne pas la piscine elle-même, qui semble relever d'un autre régime d'autorisation (classe 3). Contrairement à la classe 2, la procédure de classe 3 ne nécessite normalement pas d'enquête publique.

À ce stade, il n'est pas clair si la Commune poursuit en parallèle les autorisations nécessaires pour la piscine.

Cela rend difficile pour les habitants de comprendre si la procédure avance et, le cas échéant, à quel stade elle se trouve.

6. Loi sur l'eau

Une demande formelle a également été adressée à l'Administration de la gestion de l'eau afin d'obtenir les échanges et documents relatifs à la procédure d'autorisation de la piscine.

Ces documents devraient permettre de clarifier l'état actuel de la procédure au titre de la loi sur l'eau ainsi que les démarches administratives restantes.

7. Fermetures prolongées du Beach Club

Tout au long de l'été, le Beach Club a connu des fermetures répétées et inexplicables. En plus de la piscine qui reste fermée, la solution alternative annoncée pour le 15 juillet — les

jeux d'eau — n'était pas opérationnelle à la date prévue. De plus, le Beach Club a été fermé les 16 et 17 juillet sans aucune communication préalable.

Ces interruptions répétées renforcent le sentiment, parmi les habitants, que la situation n'est pas gérée avec suffisamment de transparence ou de coordination, et qu'aucun plan fiable n'est actuellement en place pour garantir un accès continu à cette infrastructure publique.

👉 Ce que vous pouvez faire maintenant

Nous continuerons à suivre l'évolution de la situation, à demander des informations officielles et à partager toute mise à jour importante. Mais votre voix compte toujours — et c'est le moment de l'utiliser.

👉 Écrivez directement au Bourgmestre et aux échevins pour demander un calendrier public clair de réouverture :

Diane.Adehm@hesperange.lu

secretariat.ce@hesperange.lu

👉 Contactez vos représentants locaux du CSV et demandez de la transparence sur ce dossier.

👉 Partagez la pétition avec des voisins qui ne sont peut-être pas encore informés de la situation.

Une pétition seule peut être ignorée. Des messages directs de résidents ne le peuvent pas.

Même un court e-mail peut faire la différence — surtout si beaucoup de personnes en envoient un.

Merci encore pour votre soutien continu.

Zulema Sancho